

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0030\_RAUT SEC REGISSEURS SAINT-CLAUDE**  
**ARRETE MODIFICATIF DE NOMINATION DES REGISSEURS D'AVANCES DE**  
**L'UTAS DE SAINT-CLAUDE**

Service : PDS - DIRECTION DES TERRITOIRES

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
- VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,
- VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
- VU la délibération n° 3273 du 8 juin 1999 du Conseil Général du Jura confirmant le maintien des régies d'avances dans les centres médico-sociaux, pour le paiement de menues dépenses diverses,
- VU la délibération n° 13 du 24 janvier 2002 de la Commission Permanente du Conseil Général du Jura instituant une régie d'avances pour le paiement de secours d'urgence pour les circonscriptions d'actions sociales,
- VU l'arrêté n° 2022-40 du 21 février 2002 créant la régie d'avances de SAINT-CLAUDE,
- VU l'arrêté ARR\_2021\_0841\_RAUT\_SEC\_REGIE\_STCLAUDE instituant une régie d'avance pour le paiement de secours sise à l'Unité Territoriale de Saint-Claude,
- VU l'arrêté ARR\_2021\_0843\_RAUT\_SEC\_REGISSEURS\_STCLAUDE nommant Madame Annie MILLET, titulaire de la régie d'avance de « secours » de l'UTAS de Saint-Claude, et Mesdames Virginie CHAUTARD, Charlotte BONALDI, Amélie CORDUANT, Jocelyne DELHAYE, Claudine BELFILS, Christelle LEVIGNERON, Élodie MILLET, régisseurs mandataires suppléants,
- VU l'avis conforme de Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier en date du 23 novembre 2022.

**ARRÊTE**

- ARTICLE 1 Madame Annie MILLET est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances « secours » de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Saint-Claude avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
- ARTICLE 2 En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Annie MILLET sera remplacée par les régisseurs mandataires suppléants, Mesdames Virginie CHAUTARD, Charlotte BONALDI, Jocelyne DELHAYE, Claudine BELFILS, Christelle LEVIGNERON, Élodie MILLET, Anne-Sophie GARNIER, Christine BEJANNIN, Isabelle CLÉMENT et Dominique

TOURNIER.

- ARTICLE 3 Madame Annie MILLET est astreinte à constituer un cautionnement d'un montant de 3 800 €.
- ARTICLE 4 Madame Annie MILLET percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 320 €.
- ARTICLE 5 Mesdames Virginie CHAUTARD, Charlotte BONALDI, Jocelyne DELHAYE, Claudine BELFILS, Christelle LEVIGNERON, Élodie MILLET, Anne-Sophie GARNIER, Christine BEJANNIN, Isabelle CLÉMENT et Dominique TOURNIER ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.
- ARTICLE 6 Le régisseur titulaire et les régisseurs mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.
- ARTICLE 7 Le régisseur titulaire et les régisseurs mandataires suppléants ne doivent pas payer les dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code pénal.
- ARTICLE 8 Le régisseur titulaire et les régisseurs mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.
- ARTICLE 9 Le régisseur titulaire et les régisseurs mandataires sont tenus d'appliquer, chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n° 06-031-A-B-11 du 21 avril 2006.
- ARTICLE 10 Conformément au décret n° 83-1025, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 11 Madame la Directrice générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.
- ARTICLE 12 Le présent arrêté annule et remplace le précédent et entrera en vigueur dès qu'il aura caractère exécutoire.

Fait à Lons-le-Saunier.

**Signature de l'arrêté**



**ANNEXE : SIGNATAIRES DE L'ARRETE MODIFICATIF DE NO  
DES REGISSEURS SECOURS D'AVANCES DE L'UTAS DE SAINT-CLAUDE**

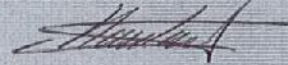
**Monsieur MICHEL LUC**  
Chef du Service de Gestion Comptable  
de Lons-le-Saunier

Inspecteur des Services Fiscaux  
SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Vu et pour acceptation,  
**Madame Annie MILLET**  
Régisseur titulaire,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Virginie CHAUTARD**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Charlotte BONALDI**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Jocelyne DELHAYE**  
Régisseur mandataire suppléant,



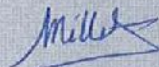
Vu et pour acceptation,  
**Madame Claudine BELFILS**  
Régisseur mandataire suppléant,



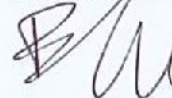
Vu et pour acceptation,  
**Madame Christelle LEVIGNERON**  
Régisseur mandataire suppléant,

Congé maternité

Vu et pour acceptation,  
**Madame Elodie MILLET**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Christine BEJANNIN**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Anne-Sophie GARNIER**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Isabelle CLEMENT**  
Régisseur mandataire suppléant,



Vu et pour acceptation,  
**Madame Dominique TOURNIER**  
Régisseur mandataire suppléant,

